

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT 09-2022

Le conseil municipal a adopté lors de la séance ordinaire tenue le 9 mai 2022, un règlement portant le numéro 09-2022.

Ce règlement modifie le règlement de lotissement afin d'exiger qu'une rue projetée soit raccordée à une rue existante et de prévoir une exemption sur l'application des normes de lotissement pour une allée véhiculaire dans le cadre d'un projet intégré.

Ce règlement est entré en vigueur le 20 mai 2022, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception le 27 mai 2022.



Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière